



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 192-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.457

Déposée le : 01.09.2025

Motion de groupe : Oui
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : PS-JS (Weber Hadorn, Ostermundigen) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : 1176/2025 du 5 novembre 2025
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié

Quel avenir pour Nevo/Rialto ?

Le projet informatique Nevo/Rialto était censé rendre la collaboration entre la Police cantonale bernoise et le Ministère public plus efficace, plus moderne et plus uniforme en permettant des échanges par voie numérique entre les deux institutions. Au lieu de cela, nous faisons face à une débâcle sur le plan financier et organisationnel : les coûts sont passés de 13,5 millions de francs à plus de 23 millions de francs, son déploiement a pris un retard considérable et désormais, le risque est élevé qu'un terme soit mis au projet étant donné que le fournisseur central de logiciels, SAP, a fait le choix d'en stopper le développement sur le plan technique. Nous voulons qu'une réponse transparente et complète soit apportée à la présente intervention, vu l'ampleur considérable des fonds publics engagés, dont l'utilisation doit se faire de manière prudente et responsable.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif prévoit-il d'assurer la fonction de relais entre la police et le Ministère public, qui est urgemment nécessaire ? Des solutions alternatives sont-elles à l'étude ou d'ores et déjà envisagées ?
2. Quelle est l'appréciation du Conseil-exécutif quant à l'augmentation des coûts de Nevo/Rialto, qui est de l'ordre de 75 % ? Quelles mesures ont-elles été prises pour détecter et prévenir à temps une telle explosion des coûts ?
3. Pourquoi les risques liés au développement en interne d'une solution logicielle spécifique au canton n'ont-ils pas été suffisamment pris en compte, en dépit des avertissements émis par le Contrôle des finances cantonal et de la Commission de gestion ?

4. Comment le Conseil-exécutif s'explique-t-il qu'il n'ait été informé de l'arrêt prévu du développement technologique par SAP qu'après la conclusion du contrat avec les fournisseurs ? Quelles garanties contractuelles ont-elles été obtenues en amont ?
5. Quelles sont les conséquences financières et opérationnelles de cet état de fait pour le canton de Berne, notamment si le Ministère public ne déploie pas le système en raison de sa durée de vie limitée ?
6. Est-il vrai que Nevo/Rialto fonctionne bien à la Police cantonale bernoise ou a-t-on également constaté des difficultés dans l'utilisation ou d'autres dysfonctionnements ?
7. Quelle est l'incidence du passage à S4/HANA ? Est-on confronté à de nouvelles incertitudes en ce qui concerne l'exploitation ? À combien les coûts supplémentaires sont-ils chiffrés ? À quelle échéance la police pourra-t-elle utiliser le système ?
8. Comment la continuité et la sécurité des opérations de police seront-elles assurées si le projet Nevo/Rialto se solde par un échec total ? A-t-on élaboré des stratégies de transition ou d'urgence ?
9. Comment le Conseil-exécutif entend-il éviter à l'avenir que le canton de Berne soit le seul utilisateur d'un système aussi coûteux, avec des coûts subséquents impossibles à chiffrer ?
10. Quelles leçons le Conseil-exécutif tire-t-il de ce projet pour éviter à l'avenir d'en arriver à de telles dérives au cas où d'autres projets informatiques seraient lancés dans d'autres Directions ? Envisage-t-on d'introduire un contrôle de projet externe indépendant ?

Motivation de l'urgence : la conférence de presse de la Police cantonale bernoise et de la Direction de la sécurité a eu lieu le 7 août 2025. Il est prévu que de plus amples informations soient communiquées à l'automne. Or, pour le groupe PS-JS, il n'y a pas une minute à perdre, car dès la fin de l'année 2025, le système Nevo/Rialto ne sera plus soutenu d'un point de vue technique.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif répond ci-après aux questions posées selon l'état des connaissances début octobre 2025. Des clarifications sont en cours pour déterminer la voie à adopter sur la base des différentes options possibles pour la suite. Plusieurs des questions posées sont liées à ce choix qui n'a pas encore été fait.

Le nouveau système de traitement des dossiers Rialto a été introduit en 2022 et a remplacé avec succès cinq systèmes à la Police cantonale. La police traite désormais ses dossiers de bout en bout dans un seul système, de l'enregistrement initial d'un cas à sa transmission à la justice. L'un des objectifs principaux de ce projet a donc été atteint.

1. Comment le Conseil-exécutif prévoit-il d'assurer la fonction de relais entre la police et le Ministère public, qui est urgemment nécessaire ? Des solutions alternatives sont-elles à l'étude ou d'ores et déjà envisagées ?

Le pont numérique entre la police et le Ministère public demeure un objectif-clé. Il a déjà été mis en œuvre dans le domaine des amendes d'ordre, qui représentent un travail de masse (interface Rialto-Police cantonale au produit minimum viable Rialto-Ministère public). Le Ministère public traite ces affaires sous forme numérique, ce qui lui permet de gagner du temps, notamment en évitant de devoir ressaisir les données de chaque cas. Dans le cadre du réexamen du projet Nevo, il déterminera si l'exploitation du produit minimum viable doit être

poursuivie, dans l'éventualité où le volet du projet Rialto-Ministère public ne serait pas réalisable.

D'autres cantons disposent également d'interfaces entre les systèmes de la police et du Ministère public, mais le Conseil-exécutif n'a pas connaissance de pont numérique tel que celui envisagé dans le canton de Berne. La poursuite de la numérisation dépend notamment du projet Justitia 4.0 et de la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ ; RS 172.023), qui prévoient la poursuite de la numérisation du traitement des poursuites pénales dans l'ensemble du pays.

2. Quelle est l'appréciation du Conseil-exécutif quant à l'augmentation des coûts de Nevo/Rialto, qui est de l'ordre de 75 % ? Quelles mesures ont-elles été prises pour détecter et prévenir à temps une telle explosion des coûts ?

Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont approuvé des crédits d'un total de 35 millions de francs pour le projet Nevo/Rialto pour la police et la justice. Les motifs de chacun des crédits sont indiqués dans les documents correspondants. Pour l'instant, les dépenses effectives pour Nevo/Rialto se limitent à 23,5 millions de francs, et non 35 millions de francs. Des clarifications sont en cours pour déterminer les possibilités pour la suite. Selon le résultat de ces clarifications et les négociations qui s'ensuivront avec les fournisseurs, des modifications pourraient être apportées aux contrats. En fonction des négociations, il ne sera peut-être pas nécessaire d'utiliser la totalité des crédits.

3. Pourquoi les risques liés au développement en interne d'une solution logicielle spécifique au canton n'ont-ils pas été suffisamment pris en compte, en dépit des avertissements émis par le Contrôle des finances cantonal et de la Commission de gestion ?

Dans la mesure du possible, le canton de Berne choisit des solutions standard ou acquiert des ressources TIC en commun avec d'autres autorités, comme prévu par l'article 29 de l'ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111). La justice applique le même principe pour les applications spécialisées. Cependant, en 2015 / 2016, au moment où les anciens systèmes de gestion des dossiers de la Police cantonale avaient urgemment besoin d'être remplacés, il n'y avait aucune solution standard sur le marché, comme l'avait montré un appel d'offres qui n'avait donné aucun résultat.

Le Contrôle des finances a examiné plusieurs projets et les risques qui y étaient liés, dont n'a jamais fait partie le risque de cessation du développement de la base technique SAP ICM par ses fournisseurs privés. Ce n'était pas un risque prévisible : ni le Contrôle des finances ni la Commission de gestion n'était en mesure d'émettre une alerte à ce sujet.

4. Comment le Conseil-exécutif s'explique-t-il qu'il n'ait été informé de l'arrêt prévu du développement technologique par SAP qu'après la conclusion du contrat avec les fournisseurs ? Quelles garanties contractuelles ont-elles été obtenues en amont ?

Il n'était pas prévu que le produit SAP ICM ne dispose plus de sa propre feuille de route à moyen terme. La Police cantonale et le Ministère public en ont été informés par écrit en juillet 2025. Il s'agit d'une décision prise par SAP à propos de l'un de ses produits, ce que le Conseil-exécutif ne pouvait pas prévoir et sur quoi il n'a aucune influence. Il n'existe aucune garantie qu'un fournisseur continue le développement d'un produit à long terme.

5. Quelles sont les conséquences financières et opérationnelles de cet état de fait pour le canton de Berne, notamment si le Ministère public ne déploie pas le système en raison de sa durée de vie limitée ?

Les conséquences financières et opérationnelles d'un éventuel non-déploiement du système par le Ministère public sont en cours d'évaluation. Pour la Police cantonale, un non-déploiement n'aurait pas de conséquences opérationnelles et ne changerait rien au fait que le système Rialto actuel lui a permis de remplacer cinq anciens systèmes qui arrivaient en fin de vie. Le Ministère public utilise actuellement les applications spécialisées Tribuna (V3) et JUGIS.

6. Est-il vrai que Nevo/Rialto fonctionne bien à la Police cantonale bernoise ou a-t-on également constaté des difficultés dans l'utilisation ou d'autres dysfonctionnements ?

Rialto fonctionne à la Police cantonale, qui l'utilise pour toutes ses tâches administratives. Il apparaît cependant que certaines fonctionnalités n'atteignent pas le niveau de qualité voulu. C'était notamment pour cela que le développement de SAP devait se poursuivre. Les critiques portent principalement sur l'accessibilité et les performances qui ne sont pas toujours complètement satisfaisantes. Il faut toutefois noter que depuis l'introduction de Rialto, les collaboratrices et collaborateurs se sont habitués à son interface, et que les performances sont acceptables. Les collaboratrices et collaborateurs ne sont pas limités par Rialto dans leur travail quotidien.

7. Quelle est l'incidence du passage à S4/HANA ? Est-on confronté à de nouvelles incertitudes en ce qui concerne l'exploitation ? À combien les coûts supplémentaires sont-ils chiffrés ? À quelle échéance la police pourra-t-elle utiliser le système ?

Pour l'instant, la décision de faire passer le système de la Police cantonale sur S/4 HANA ou de continuer sur R/3 n'a pas encore été prise. Des discussions sont en cours avec les fournisseurs sur les possibles coûts supplémentaires et les incertitudes concernant l'exploitation. Selon les fournisseurs, le système actuel Rialto R/3 devrait vraisemblablement pouvoir être utilisé jusqu'en 2035.

8. Comment la continuité et la sécurité des opérations de police seront-elles assurées si le projet Nevo/Rialto se solde par un échec total ? A-t-on élaboré des stratégies de transition ou d'urgence ?

Comme indiqué ci-dessus, le système actuel Rialto R/3 devrait pouvoir être utilisé jusqu'en 2035 d'après les fournisseurs. La continuité et la sécurité des opérations de police sont maintenues. Actuellement, plusieurs solutions sont étudiées concernant la manière de remplacer Rialto en temps voulu et par quel produit.

9. Comment le Conseil-exécutif entend-il éviter à l'avenir que le canton de Berne soit le seul utilisateur d'un système aussi coûteux, avec des coûts subséquents impossibles à chiffrer ?

Les conséquences sur les coûts d'exploitation font actuellement l'objet de discussions avec les fournisseurs. C'est un élément qui sera pris en compte dans le choix du nouveau système.

10. Quelles leçons le Conseil-exécutif tire-t-il de ce projet pour éviter à l'avenir d'en arriver à de telles dérives au cas où d'autres projets informatiques seraient lancés dans d'autres Directions ? Envisage-t-on d'introduire un contrôle de projet externe indépendant ?

Le Conseil-exécutif s'exprimera sur les leçons tirées de Nevo/Rialto dans son rapport sur la mise en œuvre de la motion 228-2023 « TIC : amélioration de la surveillance et du pilotage » (affaire 2023.RRGR.309). Selon la déclaration de planification n° 2 relative à l'affaire 2022.SIDGS.500 (Nevo/Rialto), « le rapport devra en particulier présenter les mesures par lesquelles le canton entend garantir que les enseignements tirés de Nevo/Rialto seront pris en compte lors de projets à venir, notamment dans les domaines de la gestion du changement (avec implication du personnel), des formations du personnel, de la responsabilité principale d'un projet et de l'évaluation des risques avant le développement de systèmes propres ». Le Conseil-exécutif pense pouvoir présenter ce rapport au Grand Conseil à la session d'été 2026.

Destinataire

– Grand Conseil